

J'eménage dans mon nouveau logement la chaudière tombe en panne

Par véronique tanneau, le 27/02/2011 à 16:48

Bonjour,

j'ai emmenagé dans mon nouveau logement hier aujourd'hui la chaudière à gaz tombe en panne qui doit payer la facture, elle avait été révisé en novembre

Par Marion2, le 27/02/2011 à 17:21

Contactez le propriétaire. C'est à lui de faire réparer et régler la réparation de la chaudière.

Tous les ans, vous devez faire procéder à l'entretien de la chaudière, à vos frais.

Par mimi493, le 28/02/2011 à 00:23

Pensez aussi au ramonage